

**Arrêté n° 2023-157**

**modifiant**

**la circulation à l'occasion de  
"6<sup>ème</sup> marche des réconciliations"**

**le dimanche 25 juin 2023**

Le Maire de BLANCS-COTEAUX

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants,
- Vu le code de la route,
- Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation "6<sup>ème</sup> marche des réconciliations" le dimanche 25 juin 2023, organisée par "l'UNESCO", en collaboration avec "EPERNAY AGGLO" et la "MAIRIE DE BLANCS-COTEAUX", pour supprimer la circulation boulevard Paul Goerg.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La circulation sera interdite à tous les véhicules boulevard Paul Goerg, le dimanche 25 juin 2023 de 7h00 à 22h00. Le stationnement y sera interdit durant cette période.

**Article 2 :** Une déviation sera mise en place comme suit :

Pour les véhicules entrant rue du Général Leclerc : déviation rue du Docteur Bonnet, route de la Cense Bizet, avenue Saint Vincent, avenue du Chardonnay ;

Pour les véhicules entrant avenue du Général de Gaulle : déviation avenue du Chardonnay, avenue Saint Vincent, route de la Cense Bizet, rue du Docteur Bonnet.

Pour les véhicules arrivant de Bergères-les-Vertus : déviation avenue du Général de Gaulle, avenue du Chardonnay, avenue Saint Vincent, route de la Cense Bizet, rue du Docteur Bonnet.

**Article 3 :** Ces mesures exceptionnelles seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires par les services techniques de la commune.

**Article 4 :** Un passage sera maintenu libre en permanence boulevard Paul Goerg côté pair permettant le passage et l'intervention des services de sécurité et d'incendie.

**Article 5** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'état.

**Article 6** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Services de gendarmerie d'AVIZE et VERTUS
- Chef de corps des sapeurs-pompiers
- Services techniques de la collectivité
- Les riverains concernés

Fait à BLANCS-COTEAUX

Le 06 juin 2023

Le Maire, Pascal PERROT

